

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALZON**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 7

Date de convocation :

8 novembre 2022

Date d'affichage :

8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, lundi 14 novembre, à 11 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Odile **COLOMB**, Marie Hélène **DISPARD VIVENS**, Alain **BOUTONNET**, Gérard **COURTY**, Dominique **CAUVAS**, Roger **LAURENS**.

Excusés : Elodie **BRUN**, Gérard **ABRIC** procuration à Alain **BOUTONNET**

Secrétaire de séance : Alain **BOUTONNET**

OBJET : ATTRIBUTION LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire informe du départ du locataire de l'appartement des écoles au 1^{er} novembre 2022 et qu'il convient de réattribuer ce logement à compter du 1^{er} décembre 2022.

Le logement est attribué à :

Appartement les écoles : MALATESTA Elodie - 425 € - à partir du 1^{er} décembre 2022

Le montant du loyer sera réévalué le 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec **7 voix pour**,

APPROUVE l'entrée de ce locataire dans la location susnommée à compter de la date indiquée,

APPROUVE le montant du loyer indiqué,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le bail de location.

Le Maire,

Roger **LAURENS**



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le :

D
E
L
I
B
E
R
A
T
I
O
N